



Dossier de presse

Marennes, 27 juin 2018

Approbation du plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité



Contact presse

Cécile BARREAUD - Chargée de communication et de sensibilisation du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - cecile.barreaud@afbiodiversite.fr – 05 46 36 70 51

Actualité

Trois ans après la création du Parc et suite à une année de concertation, le plan de gestion a été validé par les membres du conseil le vendredi 13 avril. Ultime étape du processus, le plan gestion a été présenté par son président, Philippe Plisson, aux membres du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité le mardi 26 juin 2018 pour approbation.

Le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.



Conseil d'administration de l'AFB - © Julie Bertrand / Agence française pour la biodiversité

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Historique et fonctionnement du Parc

Les parcs naturels marins ont été créés par la loi du 14 avril 2006. Outils de gestion du milieu marin, les parcs ont pour objectifs de contribuer à la connaissance du milieu, de protéger les écosystèmes et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer.

Créé le 15 avril 2015 par décret, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, septième parc naturel marin français, est l'un des plus vastes des eaux métropolitaines.

La conciliation entre préservation de la biodiversité marine et le développement durable des activités maritimes est au cœur de son action.

Sa gouvernance est assurée par un conseil de gestion composé de 71 membres répartis en sept collèges d'acteurs : État et établissements publics, collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, organisations des professionnels de la mer, organisations d'usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Lieu de dialogue, le conseil de gestion décide de la politique du Parc, élabore son plan de gestion et définit ses programmes d'actions qu'il met en œuvre avec ses partenaires. Il émet des avis sur tout projet ayant un impact sur le milieu marin et peut proposer aux préfets concernés des réglementations.

Le Parc dépend de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), établissement public de l'État sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui met à disposition du conseil de gestion les moyens humains, techniques et financiers. Le conseil de gestion du Parc naturel marin agit sur délégation du conseil d'administration de l'AFB.

Périmètre et spécificités du Parc

Situé au cœur du golfe de Gascogne, le Parc borde plus de 1 000 km de côtes et 116 communes de la Vendée, de la Charente-Maritime et de la Gironde. Il couvre 6 500 km² d'un espace marin s'étendant au large jusqu'aux fonds de 50 mètres et remontant dans les estuaires.

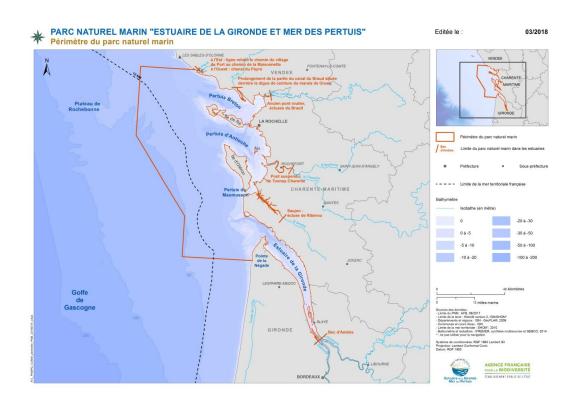
Caractérisé par une interface terre-mer marquée, le territoire du Parc présente une diversité d'écosystèmes, contrastés mais néanmoins interdépendants :

- 6 estuaires : ceux du Payré, du Lay, de la Sèvre niortaise, de la Charente, de la Seudre et celui de la Gironde, le plus grand d'Europe occidentale,
- le panache de la Gironde,
- les pertuis charentais, une zone côtière abritée des îles, peu profonde avec d'importantes surfaces d'estran,
- le large, aux influences plus océaniques.

Sous influence des eaux douces, cette aire marine présente une forte production planctonique, déterminante pour les écosystèmes, les coquillages élevés sur la zone et les abondantes ressources halieutiques. Les habitats variés sont des lieux d'alimentation, de frayère et de nourricerie essentiels pour de nombreuses espèces. Couloir de migration des poissons amphibalins (anguille, esturgeon...), le territoire du Parc est également un carrefour ornithologique d'importance internationale pour les oiseaux notamment en période hivernale.

Quant aux activités maritimes, liées au bon état écologique du milieu, elles sont multiples, intenses et présentent de forts enjeux socio-économiques :

- une production conchylicole dynamique (1^{er} bassin conchylicole européen),
- une pêche diversifiée exploitant une ressource à forte valeur ajoutée : 350 navires pêchant la sole, le bar, le maigre, la seiche, le céteau, etc.,
- un maillage portuaire important : 60 ports aux vocations diverses (commerce et industrie, plaisance, pêche, conchyliculture),
- des activités de loisirs multiples et très pratiquées sur un plan d'eau exceptionnel et un littoral attractif : 14 000 places dans les ports de plaisance, .57 000 pratiquants de la voile, 35 structures encadrées de surf à l'échelle du Parc...



La concertation pour l'élaboration du plan de gestion

Le plan de gestion, document fondateur pour les futures actions du Parc, détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le Parc naturel marin pour les 15 ans à venir. Elaboré dans un délai de 3 ans à compter de la date du décret, le plan de gestion est soumis à validation du conseil de gestion puis à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.



Groupe de travail thématique © Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

L'élaboration du plan de gestion a débuté en février 2017 avec l'appui de l'équipe technique du Parc, ellemême accompagnée par les directions centrales de l'Agence française pour la biodiversité.

Compte-tenu des délais impartis et de la gouvernance du Parc large et complexe, le conseil de gestion a opté pour une méthode de travail et des modalités de concertation centrées sur :

- les organes de gouvernance existants (bureau, comités géographiques, conseil de gestion),
- et, les 7 groupes de travail thématiques : patrimoine naturel et fonctionnements écologiques, lien terre-mer et qualité de l'eau, cultures marines,

pêche professionnelle, usages industriels et activités portuaires, usages de loisirs, sensibilisation. Lors des réunions, l'approche décloisonnée des thématiques a contribué au partage d'une vision d'ensemble des enjeux du territoire, en évitant les approches sectorielles liées aux différents sujets.

Ainsi, 3 types d'approches ont été privilégiés pour la construction du plan de gestion :

- une approche thématique avec les groupes de travail, véritables chevilles ouvières,
- une approche territoriale avec les 3 comités géographiques : « littoral vendéen », « mer des pertuis » et « estuaire de la Gironde »,
- une approche transversale et décisionnelle centrée autour du bureau et du conseil de gestion du Parc naturel marin.

Durant l'année d'élaboration concertée du plan de gestion, 60 réunions ont été animées par l'équipe du Parc, mobilisant une centaine d'acteurs, avec un fort taux de participation et une assiduité à souligner. Ces acteurs ont ainsi identifié des enjeux (sujets d'importance pour lesquels le Parc a une responsabilité), défini les grands objectifs (résultats attendu à 15 ans) assortis de niveaux d'exigence ainsi que des principes

d'actions indispensables pour la préservation de la biodiversité marine et le développement durable des activités maritimes.

De janvier à avril 2018, l'équipe du Parc a rédigé le plan de gestion en prenant en compte les remarques des différents contributeurs.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis étant couvert à 99,47 % par le réseau Natura 2000 en mer, le plan de gestion répond aux exigences communautaires des Directives « Oiseaux » et « Habitas, Faune, Flore ». C'est pourquoi le plan de gestion comprend une annexe dédiée à Natura 2000.

Les enjeux et les objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le plan de gestion permet de construire un projet de territoire en mer, axé sur le bon fonctionnement des écosystèmes marins et s'inscrivant dans une démarche de développement durable des activités maritimes. Il servira de cadre à l'ensemble des actions du Parc pour la période 2018-2033, échelle de temps significative à la fois pour les évolutions environnementales et sociétales.



Le Parc depuis le phare de la Coubre © Amandine Eynaudi – Agence française pour la biodiversité

Le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis s'articule en 6 chapitres :

- les deux premiers chapitres visent à poser le contexte, à préciser le cadre règlementaire et l'articulation du Parc avec les structures et outils existants sur le territoire, ainsi que la méthode d'élaboration et de mise en œuvre du plan de gestion,
- le troisième identifie les enjeux prioritaires et définit les objectifs en matière de qualité des écosystèmes et de préservation de la biodiversité marine. Les écosystèmes sont ici abordés dans leur composante environnementale et également comme supports aux activités humaines qui en dépendent,
- le quatrième définit les objectifs de développement durable des activités maritimes avec une approche territoriale, dans leur dimension économique, sociale et environnementale. Les objectifs environnementaux portent sur une réduction des effets des activités sur les enjeux identifiés au chapitre 3,
- le cinquième est consacré à deux axes stratégiques transversaux : la sensibilisation et la connaissance,
- le sixième présente la carte des vocations du Parc qui traduit et décline spatialement les enjeux et objectifs identifiés. Ce document graphique prévu par le code de l'environnement n'a pas de portée réglementaire et ne modifie pas les réglementations en place.

Les enjeux et les objectifs du plan de gestion

Le bon fonctionnement des écosystèmes marins du Parc : une biodiversité marine préservée et un support pour les activités maritimes

→ Les dynamiques hydrosédimentaires, un facteur essentiel du fonctionnement du système Gironde-Pertuis

Les flux sédimentaires observés sur le périmètre du Parc correspondent à ceux d'un système estuarien typique, avec des dynamiques très importantes et variées, tant par leur orientation que par leur nature. L'apport de particules fines résulte d'un transfert continent-océan régi principalement par les débits fluviaux. Le transit des particules grossières est déterminé par trois facteurs, les courants perpendiculaires au rivage en zone d'avant-plage, la dérive littorale agissant le long du littoral et les courants de marées principalement rencontrés autour des caps, des embouchures et dans les pertuis

Au regard de ces caractéristiques, un objectif est dédié au maintien des flux de sédiments en zone d'avant-plage. L'étendue des connaissances à acquérir demeurant vaste sur cette thématique, un principe d'amélioration de la connaissance a été retenu dans le plan de gestion.



Au fil de la Seudre - © Laurent Mignaux / Terra

→ Des quantités d'eau douce déterminantes pour un espace marin sous influence fluviale et bordant de vastes marais littoraux

Le territoire du Parc est sous l'influence d'apports fluviaux des marais littoraux et de vastes bassins versants hydrographiques représentant superficie cumulée de plus de 100 000 km² (Garonne, Dordogne, Charente...). Ces apports d'eaux douces sont déterminants, sur le plan quantitatif, tant pour la dynamique hydrosédimentaire pour que fonctionnement écologique des écosystèmes estuariens, littoraux et marins. En outre, de nombreuses activités économiques dépendent du bon fonctionnement de ces écosystèmes.

Au regard de ces caractéristiques, les objectifs du plan de gestion visent à permettre le maintien de débits suffisants d'eau douce au littoral tout en évitant les brusques dessalures préjudiciables au milieu et aux activités conchylicoles en particulier (chutes de salinité, augmentations de la turbidité).

Pour atteindre ces objectifs, un important travail de coopération doit être mené avec les acteurs terrestres présents sur les bassins versants.



Balise d'Antioche - © Laurent Mignaux / Terra

→ La qualité de l'eau et des sédiments, un enjeu central pour les écosystèmes et les activités

Au-delà des aspects quantitatifs, les enjeux qualitatifs de l'eau et des sédiments sont également déterminants pour les écosystèmes estuariens, littoraux et marins du Parc et pour le développement durable des activités humaines.

Les eaux littorales et marines subissent des apports polluants variés (microbiologiques, chimiques, déchets...) liés essentiellement aux activités humaines (plus de 5 millions d'habitants à l'échelle des bassins versants). Ces polluants sont transportés par les cours d'eau, sont émis depuis le littoral ou résultent d'activités exercées en mer.

De nombreuses activités économiques et usages de loisirs dépendent de la qualité des eaux littorales et marines.

Les objectifs retenus dans le plan de gestion visent le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux, leur amélioration vis-à-vis de paramètres comme les pesticides, les hydrocarbures, les éléments traces métalliques ou bien les résidus médicamenteux.

La qualité des sédiments marins constitue également un enjeu en raison de leur capacité à accumuler les polluants (éléments traces métalliques, composés organiques...). C'est un enjeu d'autant plus prégnant que les actions de dragage sont importantes à l'échelle du Parc, permettant de maintenir les activités portuaires. Actuellement, le diagnostic caractérisant la qualité des sédiments est partiel, qualifiant essentiellement les sédiments des zones côtières.

➤ En considérant l'hétérogénéité des connaissances, l'objectif est ici de maintenir et d'améliorer la qualité des sédiments. Les actions porteront notamment sur l'amélioration du suivi, l'amélioration de la connaissance (source, devenir et effets des polluants sur le milieu marin) ou encore sur le développement de diagnostics de rejets et sources de contaminants de nature à prévenir la pollution des sédiments.



L'anguille - © MIGADO

→ Le milieu vivant : un patrimoine, des ressources, des fonctions

Le territoire du Parc est sous l'influence de nombreux estuaires. Les panaches fluviaux se déplacent naturellement vers le nord, c'est pourquoi le panache de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe occidentale, influence la majeure partie du Parc.

L'une des originalités du secteur réside également en la présence de pertuis, zones côtières abritées par les îles. La richesse écologique de ce secteur particulièrement fragile est très dépendante de la qualité de l'eau, sous influence des activités maritimes et terrestres.

Le caractère quasi horizontal des fonds et le contexte estuarien conduisent à la présence de larges baies envasées. Ces vasières offrent des fonctions écologiques essentielles et majeures à l'échelle du Parc. Les micro-algues présentes à la surface des vasières sont des producteurs primaires de premier rang. Elles constituent des zones d'alimentation de nombreux animaux et présentent d'importantes nourriceries. Parmi les autres habitats les plus remarquables, on peut citer les prés salés, les récifs d'hermelles et les herbiers de zostère.



Vasières et prés salés - © Laurent Mignaux / Terra

Ce grand secteur présente une forte production biologique. Il constitue un ensemble fonctionnel remarquable d'une haute importance pour les oiseaux marins et côtiers au niveau de la façade atlantique. Il est également essentiel pour la migration et l'alimentation de tous les poissons amphihalins (esturgeon, anguille, alose, etc.), de frayère pour le maigre et pour l'alimentation des prédateurs supérieurs, mammifères marins et tortues.

- > Au regard de ces caractéristiques, les objectifs du plan de gestion visent :
- le maintien des principales fonctionnalités écologiques, essentielles pour les écosystèmes et également certaines activités comme les cultures marines et la pêche (production primaire des habitats, nourriceries et frayères, ressources alimentaires pour les oiseaux d'eau);
- la préservation des espèces pour lesquelles le territoire du Parc constitue un site majeur : restauration des populations de poissons amphibalins, maintien des effectifs d'oiseaux en période internuptiale, préservation des ressources balieutiques locales,
- la préservation des espèces à forts enjeux de conservation à l'échelle de la façade atlantique et fréquentant les eaux du Parc : élasmobranches (raie brunette, raie bouclée, raie mêlée, requin pèlerin, aigle de mer, requin peau bleue...), mammifères marins (dauphin commun, grand dauphin, marsouin commun, globicéphale noir), tortues marines (tortue luth, tortue caouanne),
- l'atteinte et le maintien du bon état écologique des habitats, pélagiques et benthiques. Il s'agit de veiller à ce que les habitats pélagiques (colonnes d'eau) gardent leurs caractéristiques en terme d'assemblages planctoniques. Les actions du Parc naturel marin seront guidées par l'atteinte du bon état écologique des nombreux habitats côtiers et littoraux présents sur son périmètre, en particulier : les vasières, les habitats rocheux, les prés salés, les herbiers de zostère, les récifs d'hermelles ou encore les moulières et les bancs d'huitres plates sauvages.

Le développement durable des activités maritimes : des activités socio-économiques ancrées dans leur territoire et respectueuses des écosystèmes marins



Conchyliculture - © Laurent Mignaux / Terra

→ Une activité conchylicole dynamique, sensible à la qualité de l'eau et en interaction avec le milieu marin

Le Parc est le premier bassin conchylicole européen avec plus de 800 entreprises et une production se situant autour de 40 000 tonnes d'huitres et de 10 000 tonnes de moules. L'activité conchylicole occupe ainsi 4000 ha de concessions disséminées du littoral vendéen à l'estuaire de la Gironde, en intégrant les pertuis et le bassin ostréicole de Marennes-Oléron. Cette activité, au même titre que l'activité de pêche professionnelle, est structurante pour de nombreuses

communes littorales et offre une activité tout au long de l'année.

Compte-tenu de l'importance de l'activité de captage dans le secteur du Parc, le conseil de gestion a retenu comme objectif de garantir un bon niveau de captage de naissain d'huitres et de moules. En outre, face aux nombreuses crises de mortalités ayant touché les élevages, le Parc s'est doté d'objectifs visant le soutien de la diversité des productions et des pratiques comme moyen d'améliorer la résilience des entreprises et des élevages.

Maintenir un tissu d'entreprises variées maillant le territoire, pérenniser l'activité conchylicole, l'ensemble des sites et types de productions implique une qualité du milieu amélioré. Des objectifs visant l'amélioration de la qualité de l'eau pour favoriser la santé des bivalves élevés ont également été fixés. Enfin, des objectifs de réduction des effets négatifs de l'activité sur le milieu seront atteints en travaillant avec les entreprises pour limiter les déchets, l'envasement du milieu, ou les impacts sur les habitats et espèces à enjeux de préservation.



Retour au port -© Thomas Allement / Agence française pour la biodiversité

→ Une pêche diversifiée, exploitant une ressource à forte valeur ajoutée, en interaction avec les espèces et habitats marins

Le territoire du Parc accueille environ 350 navires de pêche et une soixantaine de pêcheurs à pied professionnels. Une importante diversité d'engins et de navires y exploitent une grande diversité d'espèces (sole, bar, seiche, maigre, céteau, raies, civelle, merlu, etc.). Comme dans les autres zones côtières de la façade atlantique, la grande majorité des navires de pêche du Parc mesure moins de 12 m et ils sont fortement dépendants de la zone située à moins de 20 miles nautiques pour leur activité.

Ils utilisent plusieurs engins au cours de l'année afin de s'adapter aux cycles de présence des espèces ciblées.

Le Parc s'est doté d'objectifs visant à pérenniser cette activité, en travaillant sur le maintien de la diversité des métiers pratiqués, la valorisation des pratiques de pêche durable et en améliorant l'attractivité de l'activité pour les futurs marins pêcheurs.

Des objectifs de maintien des fonctions importantes du milieu pour le renouvellement des ressources halieutiques ont également été fixés. Il s'agit de préserver les zones de frayères et de nourriceries ou de permettre des niveaux de populations durables pour les espèces halieutiques d'importance locale. Enfin, la compatibilité des pressions exercées par l'activité sur les espèces et habitats d'intérêts communautaires situés dans le Parc sera recherchée.



Cargo sablier – © Emmanuelle Jaouen / Agence française pour la biodiversité

→ Des activités industrielles maritimes compatibles avec la préservation du milieu marin

Les activités industrielles, sur le territoire du Parc, concernent :

- les extractions de granulats marins, déjà implantées et jouant un rôle dans l'économie maritime et littorale,
- les activités industrielles en devenir, les énergies marines renouvelables (EMR) répondant aux objectifs nationaux de la transition énergétique,
- les biotechnologies marines répondant à des enjeux en termes de santé ou d'alimentation.
- Les activités industrielles exploitant une ressource disponible renouvelable ou non renouvelable, par leur ampleur et leur dimensionnement, sont potentiellement génératrices de pressions à long terme sur l'environnement et la biodiversité. Aussi, le plan de gestion du Parc naturel marin a retenu de conditionner le développement de ces activités à des exigences de compatibilité avec la préservation des écosystèmes marins. La recherche de pratiques respecteuses du milieu est l'objectif visé pour les activités existantes.



Ports de La Rochelle - © Laurent Mignaux / Terra

→ Des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin

Plus de 60 ports maillent le littoral et les estuaires du Parc. Qu'ils soient de commerce, de plaisance, conchylicoles ou de pêche, les ports sont des acteurs majeurs de l'économie pour les territoires concernés. Le maintien de leur diversité et de leur répartition spatiale est défini comme finalité dans le plan de gestion. En effet, ces spécificités contribuent au maintien des activités économiques liées à ces infrastructures.

Cependant, les ports, par leur exploitation (gestion des déchets, eaux, dragages) ou lors

de la construction de nouvelles infrastructures sont susceptibles de générer des pressions sur le milieu marin.

Le conseil de gestion du Parc a retenu comme objectif de maintenir la répartition spatiale des ports sur son territoire, ainsi que leur diversité. Si les ports s'engagent ou sont déjà engagés dans des démarches environnementales, les objectifs du plan de gestion s'inscrivent dans une volonté d'améliorer de manière continue les pratiques, de gestion des sédiments en particulier (dragage et immersion)

Les objectifs pour les ports visent donc la réduction de leurs impacts sur le milieu marin et, plus particulièrement sur la qualité de l'eau, les espèces, les habitats et les zones fonctionnelles à enjeux majeurs pour le Parc, en favorisant les activités portuaires contribuant positivement à la qualité du milieu marin.



Activités nautiques – © Valentin Guyonnard / Universités de La Rochelle / Agence française pour la biodiversité

→ Des activités de loisirs multiples et très pratiquées, valorisant et préservant le milieu marin, sur un plan d'eau exceptionnel

Le Parc est un espace de pratique exceptionnel pour de nombreuses activités de loisirs. A travers leurs caractères divers, multiples et très pratiqués, ces activités apparaissent comme un enjeu fort et une véritable richesse du Parc générant de fortes retombées socio-économiques. Ces activités sont de plus vectrices de sensibilisation à la préservation du milieu marin.

➤ Le conseil de gestion s'est donc fixé des objectifs de maintien de cette diversité d'activités balnéaires et nautiques, de

développement d'une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et les pauysages marins, tout en recherchant la réduction des pressions potentielles qu'elles peuvent générer sur la qualité de l'eau et la préservation des espèces et habitats.



Aire marine éducative de La Brée-les-bains - ${}^{\hbox{$\mathbb C$}}$ Sébastien Meslin / Agence française pour la biodiversité

→ La sensibilisation du plus grand nombre, acteurs maritimes, littoraux et terrestres.

De plus en plus convoité pour y vivre ou pour y pratiquer des loisirs, le territoire bordant le Parc n'échappe pas au phénomène de concentration de la population et des activités, accentuant la pression anthropique sur les naturels. Compte-tenu espaces superficie, du linéaire côtier et de l'aire d'influence du Parc, la sensibilisation thématique transversale et inhérente à tous les enjeux développés dans le plan de gestion – a été identifiée comme indispensable pour impliquer chaque citoyen, et plus particulièrement les acteurs et usagers de la mer, dans la préservation des écosystèmes marins.

Les objectifs du plan de gestion s'inscrivent dans une volonté d'améliorer la connaissance et la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations, et de favoriser l'adoption de pratiques respectueuses.



Membres du conseil de gestion et équipe du Parc lors de la validation du plan de gestion le 13 avril 2018 © Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

La mise en œuvre du plan de gestion

Le plan de gestion exprime une vision stratégique à 15 ans, fixe les objectifs à long terme et permet d'orienter les moyens d'agir du Parc. Pour sa mise en œuvre, le plan de gestion sera décliné en programmes d'actions annuels et pluriannuels et sera accompagné d'un tableau de bord visant à évaluer l'efficacité de la gestion et l'atteinte des buts fixés.

Pour répondre aux objectifs fixés, le Parc animera la mise en œuvre du plan de gestion en accompagnant techniquement et financièrement des projets répondant aux objectifs fixés, en proposant des mesures de

toute nature (pédagogiques, incitatives, réglementaires) aux autorités compétentes, en sensibilisant les publics au respect des réglementations applicables, et enfin, en rendant des avis conformes sur les projets susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin.

Les actions prévues dans le plan de gestion n'incombent pas seulement au Parc mais à l'ensemble des acteurs associés à sa gestion, et plus largement, à l'ensemble des acteurs concernés par le milieu marin du territoire du Parc. L'article L.334-5 du code de l'environnement prévoit à ce titre que « L'Etat, les collectivités et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion ».

Retrouvez plus d'informations et le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis sur : www.parc-marin-gironde-pertuis.fr

Vous pouvez télécharger les photos du dossier de presse sur la médiathèque en ligne : http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWH0GF5KCPP0

La mention des crédits est obligatoire pour l'illustration de l'article sur l'approbation du plan de gestion par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 26 juin 2018, à paraître dans votre média. Toute nouvelle utilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outremers, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

www.parc-marin-gironde-pertuis.fr - www.afbiodiversite.fr

Contact presse

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis Cécile BARREAUD

Chargée de communication et de sensibilisation cecile.barreaud@afbiodiversite.fr – 05 46 36 70 51 – 06.99.87.84.98